

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du patrimoine mondial

Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

FranceEurope et Amérique du nordnaturalMers & côtes11152008

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Grand Lagon Sud	-22.512 / 166.96	314500	0	314500	2008
Zone Côtière Ouest	-21.642 / 165.656	48200	0	48200	2008
Zone Côtière Nord-Est	-20.412 / 164.566	371400	0	371400	2008
Grand Lagon Nord	-19.411 / 163.555	635700	0	635700	2008
Atolls d'Entrecasteaux	-18.437 / 163.08	106800	0	106800	2008
Atoll d'Ouvéa et Beaufort-Beaupré	-20.56 / 166.47	97700	0	97700	2008
Total (ha)		1574300	0	1574300	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
New Caledonia, Les Lagons de Nouvelle-Calédonie	31/01/2007	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Isabelle Hurdubae
Ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement
Chargée de mission

Commentaire

- ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie : Jean-Marc Michel, Directeur général de l'aménagement du logement et de la nature, Arche Sud, 92055 La Défense cedex. Point focal : Jérôme Etifier, Chargé de mission du Patrimoine Mondial Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature – DGALN
Téléphone : 01 40 81 33 93. Email : jerome.etifier@developpement-durable.gouv.fr

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Marie-Pierre MULLER
DAFE
Directrice des services de l'Etat

Commentaire

Le coordonnateur du bien à l'échelle de la NC est maintenant le GIP CEN : Groupement d'Intérêt Public "Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie" Directrice : BAILLON Nathalie BP 10 98860 Koné Téléphone : 687 47 77 00 / 687 90 63 25 Email : dircen@cen.nc

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)

Commentaire

Il n'y a pas d'adresse internet de ce bien en série pour l'instant

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

Commentaire

Aucune autre convention ou classement international pour le bien.

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Valeurs

Les lagons et les récifs coralliens tropicaux de Nouvelle-Calédonie sont un exemple exceptionnel d'écosystèmes de récifs coralliens extrêmement divers et forment un des trois systèmes récifaux les plus étendus du monde. On y trouve la concentration la plus diverse du monde de structures récifales avec une variété exceptionnelle d'espèces de coraux et de poissons et un continuum d'habitats allant des mangroves aux herbiers marins avec une vaste gamme de formes récifales qui s'étendent sur d'importants gradients océaniques. On y trouve encore des écosystèmes intacts avec des populations saines de grands prédateurs ainsi qu'une grande diversité de grands poissons en grand nombre. La beauté naturelle des lagons est exceptionnelle. Ils contiennent des récifs variés d'âges divers – des récifs vivants aux récifs fossiles anciens – constituant une source d'information importante sur l'histoire naturelle de l'Océanie.

Critère (vii) : Phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle : On considère que les lagons et récifs coralliens tropicaux de Nouvelle-Calédonie sont parmi les systèmes récifaux les plus beaux du monde en raison de la grande diversité des formes et formations présentes sur une zone relativement restreinte. Ca va de la présence de deux vastes récifs barrière consécutifs, de récifs de pleine eau et d'îlots coralliens ou encore de formations récifales réticulées à proximité du rivage, sur la côte occidentale. La richesse et la diversité des paysages et de l'arrière-plan côtier apportent une touche esthétique particulière de qualité exceptionnelle. La beauté ne s'arrête pas à la surface car on y trouve une diversité spectaculaire de coraux, des structures coralliennes massives avec des arches, des grottes et d'importantes fissures dans les récifs.

Critère (ix) : Processus biologiques et écologiques en cours : Le complexe récifal de ce bien en série est unique au monde en ce qu'il est « autostable » dans l'océan et encercle l'île de Nouvelle-Calédonie offrant une variété de formes diverses d'exposition océanique, notamment des courants chauds et des courants froids. Le complexe récifal présente une grande diversité de formes, comprenant les principaux types de récifs, des récifs frangeants aux atolls, ainsi que les écosystèmes associés à la fois en situation côtière et océanique. S'étendant sur d'importants gradients océaniques, c'est l'un des meilleurs exemples de la planète de processus écologiques et biologiques sous-tendant des lagons et des écosystèmes de

récifs coralliens tropicaux qui sont eux-mêmes parmi les types d'écosystèmes les plus anciens et les plus complexes.

Critère (x): Diversité biologique et espèces menacées : Le bien est un site marin de diversité exceptionnelle présentant un continuum d'habitats : des mangroves aux herbiers marins avec une vaste gamme de formes récifales. Les récifs barrière et les atolls de Nouvelle-Calédonie forment l'un des trois plus grands systèmes récifaux du monde et, avec les récifs de Fidji, sont les récifs coralliens les plus importants d'Océanie. On y trouve la concentration la plus diverse au monde de structures récifales avec 146 types basés sur le système de classification mondial et ils égalent, voire surpassent, en diversité des coraux et des poissons le récif de la Grande Barrière qui est beaucoup plus vaste. Ils sont l'habitat de nombreux poissons, tortues et mammifères marins menacés, y compris la troisième plus grande population mondiale de dugongs.

Intégrité

Le bien en série comprend six groupes marins qui sont aussi protégés par des zones tampons marines et terrestres ne faisant pas partie du bien inscrit. Il contient toutes les zones clés essentielles pour le maintien de sa beauté naturelle et pour la conservation à long terme de sa diversité récifale remarquable et il est de dimensions suffisantes pour maintenir les processus biologiques et écologiques associés. Le bien contient encore des écosystèmes intacts avec de grands prédateurs et une grande diversité de grands poissons en populations très nombreuses.

Mesures de protection et de gestion

Actuellement, le bien est protégé par la législation sur la pêche qui est en train d'être améliorée et des dispositions de cogestion avec les communautés Kanak sont en voie d'établissement pour tous les groupes. Des plans de gestion sont en préparation pour tous les groupes avec la participation pleine et entière de tous les acteurs. Des efforts permanents de protection et de gestion du bien et de ses environs sont nécessaires pour maintenir le caractère intact actuel des écosystèmes de récifs coralliens. La protection et la gestion de vastes superficies, dans le cadre de zones où la pêche est interdite, et la gestion proactive de la qualité de l'eau ainsi que les règlements sur la pêche aideront à maintenir la résilience des récifs face aux changements climatiques. Il faudra améliorer la surveillance et le suivi pour faire face aux impacts potentiels de la pêche et de l'exploitation minière et, dans une moindre mesure, de l'agriculture et de l'aquaculture. Il est probable qu'à l'avenir le tourisme connaisse une expansion et il doit être bien planifié et bien géré. Des stratégies de financement durables sont nécessaires pour garantir l'équipement, les ressources humaines et financières indispensables pour la gestion à long terme du bien.

Commentaire

critère vii : pour des raisons linguistiques, il est plus correct de remplacer "Ca va de la présence " par "il est notamment à noter la présence". Il convient également de remplacer "l'arrière-plan côtier" par "la zone côtière" critère ix : remplacer "offrant une variété de formes diverses d'exposition océanique" par "et soumis à diverses influences océaniques" intégrité : remplacer "six groupes marins" par "six zones marines"

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(vii)(ix)(x)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

Il est nécessaire de mettre à jour le paragraphe concernant les mesures de protection et de gestion, celles-ci ayant évolué depuis l'inscription du bien. La France prend acte que le centre du patrimoine mondial (CPM) prévoit ultérieurement une phase de réflexion pour actualiser ce type de données et que le CPM l'en informera le moment venu"

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine
3.1	Habitat et développement							
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs							
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs							
3.2	Infrastructures de transport							
3.2.3	Infrastructures de transport maritime							
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport							
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services							
3.3.3	Infrastructures liées aux énergies non renouvelables							
3.3.4	Installations localisées							
3.3.5	Grandes installations linéaires							
3.4	Pollution							
3.4.1	Pollution des océans							
3.4.2	Pollution des eaux souterraines							
3.4.3	Pollution des eaux de surface							
3.4.4	Pollution atmosphérique							
3.4.5	Déchets solides							
3.4.6	Apport excessif d'énergie							
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques							
3.5.1	Pêche/collecte de ressources aquatiques							
3.5.2	Aquaculture							
3.5.7	Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance							
3.5.10	Exploitation forestière/production de bois							
3.6	Utilisation de ressources matérielles							
3.6.1	Exploitation minière							
3.6.2	Exploitation de carrières							
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique							
3.7.7	Nuisibles							
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine							
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses							
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine							
3.8.4	Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels							
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs							
3.9	Autres activités humaines							
3.9.1	Activités illégales							
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques							
3.10.1	Tempêtes							
3.10.5	Modification des eaux de l'océan							
3.10.6	Températures extrêmes							
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains							
3.11.3	Tsunami/raz-de-marée							
3.11.5	Erosion et envasement / dépôt							
3.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes							
3.12.1	Espèces transportées							

	Nom	Impact	Origine
3.12.2	Espèces envahissantes/exotiques terrestres	 	 
3.13	Gestion et facteurs institutionnels		
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact	 	 
3.13.3	Activités de gestion	  	 
Légende	 actuel	 potentiel	 négatif
	 positif	 intérieure	 extérieure

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance	
3.2	Infrastructures de transport					
3.2.3	Infrastructures de transport maritime	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Insignifiant	Capacité haute	Statique
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport	Moins de 10%	En cours	Insignifiant	Capacité haute	En hausse
3.4	Pollution					
3.4.1	Pollution des océans	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité moyenne	En baisse
3.4.2	Pollution des eaux souterraines	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité moyenne	Statique
3.4.3	Pollution des eaux de surface	11-50%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.4.4	Pollution atmosphérique	Moins de 10%	En cours	Insignifiant	Aucune capacité/aucune ressource	En hausse
3.4.5	Déchets solides	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.4.6	Apport excessif d'énergie	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	En hausse
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques					
3.5.1	Pêche/collecte de ressources aquatiques	51-90%	En cours	Mineur	Capacité haute	En hausse
3.5.2	Aquaculture	Moins de 10%	En cours	Insignifiant	Capacité haute	En hausse
3.5.7	Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance	Moins de 10%	En cours	Insignifiant	Capacité haute	Statique
3.6	Utilisation de ressources matérielles					
3.6.2	Exploitation de carrières	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité haute	En baisse
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique					
3.7.7	Nuisibles	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine					
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses	11-50%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	En baisse
3.9	Autres activités humaines					
3.9.1	Activités illégales	51-90%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	Statique
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques					
3.10.1	Tempêtes	91-100%	Intermittent/sporadique	Significatif	Aucune capacité/aucune ressource	Statique
3.10.5	Modification des eaux de l'océan	91-100%	En cours	Insignifiant	Aucune capacité/aucune ressource	Statique
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains					
3.11.5	Erosion et envasement / dépôt	11-50%	En cours	Mineur	Capacité faible	En hausse
3.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes					
3.12.1	Espèces transportées	Moins de 10%	En cours	Insignifiant	Capacité moyenne	Statique
3.12.2	Espèces envahissantes/exotiques terrestres	Moins de 10%	En cours	Significatif	Capacité haute	Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

L'intensité de l'impact a été considérée comme s'appliquant sur la surface impactée indiquée : un impact peut être insignifiant à l'échelle du bien mais significatif sur la surface impactée. Des difficultés sont rencontrées localement à l'échelle du Bien pour évaluer les tendances par défaut d'indicateurs et de moyens d'évaluation pour le moment. Ces indicateurs et moyens d'évaluation seront décrits dans les plans de gestion en cours d'élaboration, et renseignés dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans. 3.5.1 : augmentation de la pression de pêche dans certaines zones zone mais les gestionnaires connaissent le risque et sont en capacité de réagir 3.10.1 : les plans ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) relatifs à la Nouvelle-Calédonie, et notamment le dispositif ORSEC Maritime, mis en œuvre coordonnés par les services de l'Etat, mis à jour en mars 2012, détaillent les modalités d'organisation générale et des interventions en mer pour faire face aux conséquences d'un évènement en mer, en terme notamment de protection de l'environnement. Le plan ORSEC maritime comprend dans son schéma organisationnel le Réseau Cyclone. 3.10.5 : la problématique de modification des eaux de l'océan, notamment du PH, de la température et de variation du niveau des eaux, liée aux activités anthropiques à l'échelle planétaire, doit être appréhendée en Nouvelle-Calédonie à un niveau au moins régional. La Nouvelle-Calédonie est notamment membre du PROE (programme Régional Océanien pour l'Environnement), dont un des axes de travail concerne le changement climatique, et participe aux réunions et ateliers sur le sujet. Si des actions en termes d'adaptation ne sont pas encore réellement mises en œuvre sur le territoire, les stratégies environnementales à l'échelle du milieu marin ont pour objectif le maintien de la résilience des récifs et écosystèmes associés, notamment par le biais de la création d'aires marines protégées et de mesures de gestion appropriées.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** pour maintenir comme il convient la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Les zones tampons, surtout marines, sont moins connues que les limites du bien. Dans le cadre du plan de communication autour du bien coordonné par le CEN, l'accent sera mis notamment pour les faire connaître davantage.

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est engagé à protéger le bien proposé dans le cadre d'une résolution du Congrès (Résolution no 243 du 15 décembre 2006) et par des déclarations écrites du Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie et des Présidents des provinces Nord et Sud. Le bien est protégé par les règlements relatifs à la pêche qui sont encore améliorés et appliqués avec des sanctions sévères. 50% de l'île principale et toutes les îles du large relèvent du droit coutumier appliqué par les chefs et les villages locaux. Les liens culturels forts que le peuple Kanak entretient avec la terre et la mer dans le cadre de ses traditions et de son mode de gestion ont, à ce jour, empêché de graves impacts sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés. Aucune Catégorie UICN de gestion des aires protégées n'a été attribuée au bien en série; toutefois, du point de vue pratique, la plupart des groupes sont des aires protégées de ressources gérées (Catégorie VI) régies par des règlements sur la pêche et ne subissant que de très faibles pressions anthropiques. Il y a cependant des aires marines protégées plus petites dans le bien en série qui ont été assignées à des catégories de gestion - par exemple, la Réserve marine intégrale Yves Merlet de 17 150 ha dans le Grand Lagon Sud (Catégorie Ia) et la Réserve spéciale marine de Bourail de 2322 ha dans la Côtère Ouest (Catégorie Ib).

Commentaire

Le présent texte présente quelques erreurs et inexactitudes. Une actualisation de ce texte sera adressé parallèlement au centre du patrimoine mondial (wh-periodicreporting@unesco.org)

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle

exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose de **capacités / ressources acceptables** pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial mais certaines insuffisances subsistent.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

4.2.3.3 et 4.2.3.4 : processus d'amélioration constants en cours
4.2.5.3 : les difficultés résident dans la superficie de la zone et dans l'éloignement de certaines zones d'où des moyens de surveillance qui pourraient toujours être développés. Les gestionnaires maintiennent leurs efforts dans ce sens (recrutements, formations, ...).

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion plus récent est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM.

Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Nous vous remercions de votre coopération.

Le bien est géré par les trois provinces (Nord, Sud et îles Loyauté) et par le gouvernement des atolls d'Entrecasteaux, tout au nord. Toutes les îles situées au large et 50% de l'île

principale sont gérés selon le droit coutumier, par les chefs et les villages locaux, tandis que les terres sont en propriété privée sur l'île principale, surtout dans le sud, autour de la capitale, Nouméa. Un cadre de gestion global pour le bien a été mis au point et accepté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les gouvernements des provinces. Ce cadre a été conçu dans le contexte d'un processus participatif, avec le plein engagement des acteurs locaux et dans le respect des droits coutumiers. L'application du cadre de gestion est soutenue par une législation spécifique sur la pêche, l'aménagement du territoire terrestre/ marin, l'urbanisation et l'exploitation minière. L'État contribue à la surveillance du bien par l'intermédiaire de l'armée (la Gendarmerie et la marine).

Commentaire

Ce texte comporte des inexactitudes. Une actualisation de ce texte sera adressé parallèlement au centre du patrimoine mondial (wh-periodicreporting@unesco.org)

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

Il existe un ou plusieurs plans de gestion par zones, déjà élaborés ou en cours d'élaboration. La France soumettra à l'UNESCO les documents validés par les gestionnaires ainsi qu'une synthèse de ces plans de gestion réalisée par le coordinateur de la gestion du bien, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN).

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **n'est que partiellement appliqué**

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et **la plupart des activités** sont mises en œuvre

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales / municipales	Moyenne
Groupes autochtones	Excellente
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Faible
Chercheurs	Moyenne
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Moyenne

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales **contribuent directement** à certaines décisions concernant la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les populations autochtones et traditionnelles **contribuent directement à certaines décisions** concernant la gestion, mais leur participation active pourrait être améliorée

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.3.3.2 : la coordination est en cours d'amélioration notamment via les instances de gouvernance au sein du CEN et par l'organisation par exemple du 1er forum des comités de gestion, la gouvernance IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) avec décisions concertées, travaux concertés sur les espèces emblématiques (dugongs, tortues, ...). 4.3.4.3 : système partiellement adapté mais des réflexions sont en cours pour l'optimiser. 4.3.5. : système partiellement appliqué mais des réflexions sont en cours pour l'optimiser

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

Codes de l'environnement des provinces Nord et Sud en 2009 (dont classement des zones PM en Aires protégées (parcs marins en province Sud et pour les atolls d'Entrecasteaux); Code minier de la Nouvelle-Calédonie édité en 2010; Schéma minier; Création du CEN avec coordination de la gestion Fonds nickel - créations d'associations des comités de gestion - Schémas des carrières - Schémas directeurs des déchets dans les provinces - PG ZCO - Autres PG en cours de validation

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
-------------------------------------------------------	----

Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	3%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	94%
Gouvernemental (Local / municipal)	0%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	3%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

Commentaire

Aucune assistance requise ou reçue du fonds du Patrimoine Mondial

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **certain avantages** économiques pour les communautés locales

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **certain équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

Equipements et infrastructures seront à développer et adapter au regard des pressions. Disparités des équipements et infrastructures selon les zones, mais globalement satisfaisant à l'échelle du bien.

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	6%
Temps partiel	94%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	89%
Saisonniers	11%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	18%
Bénévoles	82%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Excellente
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Moyenne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Moyenne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Sans objet
Education	Moyenne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Moyenne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Moyenne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Evaluation au regard des besoins à l'instant présent, avec volonté constante d'amélioration en fonction des enjeux et des

pressions, ainsi que des disponibilités financières. Le mode participatif engendre la disproportion entre bénévoles et personnels payés. WWF (World Wildlife Fund) et CI (Conservation International) contribuent au financement de la gestion, pour moins de 1% et leur contribution ne peut pas apparaître dans le tableau.

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a une **recherche considérable**, mais elle **n'est pas dirigée** vers les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

De nombreuses études ont été réalisées, par les gestionnaires et par les scientifiques sur différentes thématiques : points zéro dans chaque zone, inventaires, suivis, études sur espèces emblématiques, protocoles de suivis, www.ifrecor.nc ; www.zoneco.nc; www.oeil.nc; www.ifremer.fr/ncal; www.ird.fr; www.unc.nc; www.province-nord.nc; www.province-sud.nc; www.loyalty.nc; www.affmar.gouv.nc

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

4.5.2.3 : la recherche est importante mais n'est pas toujours dirigée vers les besoins de gestion 4.5.3.3 : les résultats de la recherche sont diffusés mais pas assez au niveau local (gestionnaires, communautés locales). Il reste à améliorer le processus de restitution et de vulgarisation des études réalisées.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et facilement visible par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de

l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Moyenne
Propriétaires fonciers	Sans objet
Visiteurs	Sans objet
Organisateurs de voyages	Sans objet
Entreprises et Industries locales	Moyenne

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il n'y a pas de programme d'éducation et de sensibilisation bien que l'on en ait constaté le besoin

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais cela pourrait être amélioré

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

Il y a une présentation et une interprétation excellentes de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Non nécessaire
Musée de site	Non fourni mais nécessaire
Guichets d'information	Faible
Visites guidées	Faible
Sentiers / itinéraires	Faible
Matériaux d'information	Faible
Transports prévus	Non nécessaire
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

4.6.2 : question sans objet pour les visiteurs et organisateurs de voyage aucune enquête ayant été réalisée. Le périmètre du bien est connu mais sa justification et ses implications ne sont pas encore assimilées. 4.6.3 : depuis 2013, une planification est en cours. 4.6.4 et 4.6.5 : les calédoniens ont toujours reconnu le caractère exceptionnel des lagons. L'inscription sur la Liste PM a eu pour effet une prise de conscience locale de leur valeur universelle

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Stationnaire
Il y a cinq ans	Stationnaire

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Services de transports
Industrie touristique
Autre

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a peu de coopération entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

4.7.6 : l'accès au bien est libre

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un programme général intégré de suivi portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Moyenne
Communautés locales / municipales	Moyenne
Chercheurs	Faible
ONGs	Moyenne
Industrie	Faible
Groupes autochtones locaux	Moyenne

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre **est achevée**

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

Encore peu de recul pour pouvoir disposer d'une grille de lecture pertinente des indicateurs pour distinguer fluctuations naturelles du bien et modifications dues à des impacts anthropiques

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
3.4	Pollution						
3.4.4	Pollution atmosphérique	Effets potentiels sur critères IX et X, donc affecterait également le critère VII	Pas d'actions concrètes réellement mises en oeuvre, hormis réglementations au niveau des industriels (cf ICPE et normes)	Suivis des ICPE et création de l'installation d'un observatoire de la pollution atmosphérique à Nouméa et dans le grand sud (L'Association de Surveillance Calédonienne de Qualité de l'Air : Scal-Air)	en continu par Scalair	Scalair, industriels, DIMENC (Direction de l'industrie, des mines et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie), provinces	les membres de SCAL-AIR sont les suivants : Gouvernement de Nouvelle Calédonie - Province Sud - Ville de Nouméa, ADEME, Industriels, Météo-France, associations environnementales, services santé.
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques						
3.5.1	Pêche/collecte de ressources aquatiques	Critère X	Codes de l'environnement, réglementation des pêches, contrôle et répression, suivi des pêches professionnelles	suivi des pêches professionnelles, enquêtes pêches vivrières, études sur ressources sensibles (bénéitiers, holothuries, trocas)	en continu pour le suivi, et au regard des pressions	provinces, Nouvelle-Calédonie, Etat, Instituts de recherche, comités de gestion, associations	-
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
3.10.1	Tempêtes	tous	création de zones protégées et de mesures de protection pour maintenir la capacité de résilience	suivi des effets post cyclones et suivi régulier dans le cadre du suivi global du bien	annuel ou ponctuel suite à évènement majeur	provinces, Nouvelle-Calédonie, comités de gestion, associations, instituts recherche, Etat	-
3.10.5	Modification des eaux de l'océan	tous	-	dans le cadre des suivis de routine	annuel ou tous les 5 ans	provinces, Nouvelle-Calédonie, comités de gestion, associations, instituts recherche, Etat	-
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains						
3.11.5	Erosion et envasement / dépôt	VII et IX	Lutte espèces envahissantes (cerfs, cochons), reboisement, lutte incendies, gestion des eaux sur mines, i.e mesures de gestion zones tampons et bassins versants	aucun sauf sur mines	-	provinces, Nouvelle-Calédonie, comités de gestion, associations, instituts recherche, Etat, CEN	-
3.12	Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes						
3.12.2	Espèces envahissantes/exotiques terrestres	VII et IX puis éventuellement X	Lutte espèces envahissantes (cerfs, cochons) dans zones tampons, rats et fourmis sur les îlots, espèces végétales (ex opuntia)	suivi des îlots cf rats et espèces végétales, suivi pinus.	annuel et au besoin	provinces, Nouvelle-Calédonie, comités de gestion, associations, instituts recherche, Etat, CEN	-

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.6 Education, information et sensibilisation				
	Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires

4.6.3	Pas de programme d'éducation et de sensibilisation	La réalisation d'un programme d'éducation et de sensibilisation se met en place à différentes échelles : - A l'échelle des comités de gestion : des actions de sensibilisation font partie intégrante des plans de gestion élaborés avec l'appui des collectivités gestionnaires. Certaines actions sont déjà mises en œuvre (ex organisation de réunions publiques sur certaines thématiques environnementales au niveau de la ZCO). - A l'échelle du CEN : un plan de communication est en cours de réflexion pour une mise en œuvre en partie en 2013 et 2014 ; l'objectif général étant de relancer la communication sur le bien inscrit, quasi inexistante depuis l'inscription. Les objectifs spécifiques sont : Sensibiliser à la valeur universelle et au maintien de l'intégrité, favoriser la promotion touristique, communiquer sur les actions entre acteurs et vers le grand public. Concrètement, les outils utilisés seront : 1) Une exposition itinérante 2) Un site internet 3) Une vidéo 4) Un kit pédagogique publié par l'Unesco sur le patrimoine mondial dans son ensemble va être diffusé auprès des enseignants du secondaire (lycée). L'idée est d'intégrer le kit dans une mallette prête à l'emploi qui viendrait compléter le kit avec des mises à jour et des informations sur le patrimoine local (inscrit ou non)5) Un bulletin d'information annuel ou semestriel avec les actualités des comités de gestion, des gestionnaires et diffusé aux partenaires, collectivités et élus.	dès 2013-2014 et en tout état de cause avant le prochain rapport périodique	CEN, comités de gestion	Pas de commentaire
4.7 Gestion des visiteurs					
4.7.4	Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial	Mettre en place un système de recueil des statistiques de fréquentation des sites. Actions prévus dans certains des plans de gestion au niveau de certains sites jugés déjà trop fréquentés Adopter une charte de l'utilisateur et du plongeur responsable	2014-2016	Gestionnaires (provinces), opérateurs touristiques et GIE Tourisme, comités de gestion	pas de commentaire

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Pas d'effet
Reconnaissance	Positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Pas d'effet
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Pas d'effet
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Sans objet
Autre (veuillez préciser)	Très positif

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

Impact sur la mise en place effective de la gestion participative et l'implication des communautés locales et la gestion intégrée des zones côtières.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien

Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Organisation non gouvernementale
Bailleurs de fonds

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Questionnaire peu adapté pour un bien naturel en série et certaines questions difficiles à comprendre. Manque de nuances dans les alternatives de réponses (ex : passer de moyen à excellent, ..)

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très faible
Représentant de l'État partie	Bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

Le suivi et l'établissement de rapports
L'efficacité de la gestion

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Sans Objet
Etat partie	Sans Objet
Gestionnaires des sites	Sans Objet
Organisation consultative	Sans Objet

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

• Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Raison de la mise à jour : critère vii : pour des raisons linguistiques, il est plus correct de remplacer "Ca va de la présence " par "il est notamment à noter la présence". Il convient également de remplacer "l'arrière-plan côtier" par "la zone côtière" critère ix : remplacer "offrant une variété de formes diverses d'exposition océanique" par "et soumis à diverses influences océaniques" intégrité : remplacer "six groupes marins" par "six zones marines"

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques